

ÉTUDES

Revue Bimensuelle

15, Rue Monsieur, 15

PARIS (7^e)

Téléphone : Ségur 74-77

Chèques postaux : Paris 155-55

Le 3 mai 1934.

en votre
Seigneurie.

Il n'y a
aucun
inconvenant
à montrer
ma lettre,
d'ailleurs
s'intéresserait
au problème
qui est en cause.

Monsieur de la Brière
24.

Croyez,
Frère, et
me
religieuse
affection

Mon bien cher Frère,
F. C.

Certes oui; je me souviens avec une amicale gratitude de mon jeune compagnon de la soirée toulousaine du 15 mars dernier, lequel me donne aujourd'hui un nouveau témoignage de souvenir et de confiance auquel je suis très sensible.

A titre de documentation, je me permets de signaler aux distingués dirigeants du groupe Pour le Pays Basque les cinq fascicules rouges de mon Cours sténographique de 1932-1933, sur Les Formes modernes du Droit des Peuples:

Nationalités et Minorités, qui sont maintenant tous en vente à Paris, 7^{ème}, chez Lefilippe, 1, place de Jussieu. On pourra y trouver bon nombre d'indications applicables à la conduite théorique et pratique d'un mouvement de cette espèce.

Quant au Programme du J. E. I.
considéré en lui-même, je le trouve excellent et
tout à fait digne d'éloges.

Mais il y a cependant trois sortes
d'éléments inclus dans ce noble Programme, et
qui ne sont pas d'un égal degré de valeur, bien que
tous soient légitimes.

1^o Il y a des revendications catholiques
pour la religion, la famille, l'école, les libertés
d'association et d'enseignement.

Rien de meilleur, et, sans le moindre
doute, cela requiert la participation ecclésiastique
et religieuse, conjointement à celle des laïques croyants.

2^o Il y a le régionalisme en
tant que mouvement culturel: littéraire,
artistique, avec action sur les mœurs,
coutumes, usages, commémorations concernant
la petite patrie.

Sans avoir le degré d'importance
de la section précédente, c'est chose intéressante
et heureuse. Je ne vois aucune raison qui empêcherait
les ecclésiastiques et religieux d'y participer
publiquement, s'ils le désirent.

ÉTUDES

Revue Bimensuelle

15, Rue Monsieur, 15
PARIS (7^e)

Téléphone : Ségur 74-77

Chèques postaux : Paris 155-55

Briert
3^e Illy a le régionalisme

en tant que mouvement politique,

visant à créer des modifications

dans les lois et les institutions

sous une forme particulière à la petite patrie,
en l'espèce le Pays Basque, avec autonomie sans
séparatisme.

Cet objectif est, lui aussi,
légitime et honnête, sous réserve des questions
de modalités et d'opportunité qui peuvent être,
à son propos, soulevées ou discutées en pratique.

Non seulement les laïques croyants
peuvent, sous ladite réserve, promouvoir honnête-
ment un tel Programme autour d'eux,

mais les ecclésiastiques et les
religieux peuvent avoir dans le même sens
leurs opinions et leurs sympathies.

Toutefois, je ne crois pas que,
dans la France unitaire d'aujourd'hui, les
membres du Clergé aient ^(droit) sur ce point la ^(au) même ^(de liberté pour) action extérieure que les
catholiques laïques. Car nous rentrons ici dans le
problème de l'activité politique du Clergé en matière
profane.

4. Comme vous le savez, cher Ami; le Saint-Siège recommande, en tous pays, aux membres du clergé séculier et régulier (sauf dispense motivée) de ne militer dans aucun parti politique, même honnête, dès lors qu'il s'agit de matières sur lesquelles il existe un désaccord positif parmi les catholiques du même pays. En pareil cas, le ministère spirituel, moral et religieux du ~~le~~ Clergé serait gravement compromis si les clercs se trouvaient activement mêlés (sans nécessité de morale ou de défense religieuse) à des controverses intestines qui divisent aussi durement les esprits et les cœurs que la politique profane, générale ou locale.

Voilà pourquoi, en règle ^{ordinaire} ~~générale~~, l'action militante et publique sur ce terrain appartient au domaine des laïques croyants, mais non pas des ecclésiastiques et des religieux. D'autant que l'action politique conduit aisément à des transactions scabreuses et compromettantes pour eux.

Pour les membres de la Compagnie, vous savez combien la règle est plus stricte en raison de nécessités plus urgentes encore qu'ailleurs :

- 1^o la propension du public à attribuer à tout l'Ordre la responsabilité des ^(disputables) remarques de chacun de ses membres;
- 2^o le danger inverse de susciter, ^(c'est-à-dire de relever combien fâcheusement nous sommes éprouvés) entre religieux du même Ordre, des oppositions de conduite, contraires à la concorde;
- 3^o le danger de retirer à nos ministères religieux leur juste autorité morale à cause de polémiques avec une partie de nos fidèles sur des matières temporelles ^{contraversées avec quelque passion.}